

## AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2016 - 050}{\text{May 5, 2016}}$ 

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Uni-Sélect Inc. (UNS) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Uni-Sélect Inc. («Uni-Sélect») a annoncé le 27 avril 2016 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement des actions ordinaires à raison de 2 pour 1. Chaque actionnaire inscrit au registre le 6 mai recevra, le 11 mai 2016, une action additionnelle pour chaque action ordinaire détenue. En conséquence, les actions seront affichées aux fins de négociation à la Bourse de Toronto sur une base « post-division » à l'ouverture des affaires le jeudi 12 mai 2016.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

#### Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

> <u>DATE D'ENTREE EN</u> 12 mai 2016 VIGUEUR :

> DATE 6 mai 2016

**D'ENREGISTREMENT:** 

➤ DATE DE PAIEMENT : 11 mai 2016

#### CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Uni-Sélect Inc. seront rajustées comme suit :

Tél.: 416-367-2470 Tél.: 514-871-3545



> <u>DATE D'ENTREE EN</u> VIGUEUR :

12 mai 2016

> SYMBOLE DES OPTIONS: Inchangé

NOMBRE DE CONTRATS : Doublé

> MULTIPLICATEUR: 100

> <u>LIVRABLE PAR</u> CONTRAT: 100 actions ordinaires d'Uni-Sélect (UNS)

PRIX DE LEVÉE:

Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.

> <u>CUSIP</u>: Inchangé

> <u>LIMITES DE POSITION ET</u>

**DE LEVÉE :** 

Les limites de position et de levée seront fixées à 50,000

contrats pour les séries existantes.

Les limites de position et de levée seront fixées à 25,000

contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

#### Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc <u>être saisis à nouveau</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 12 mai 2016, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Uni-Sélect Inc. tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Uni-Sélect Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
UNS	50,00 \$	25,00 \$
UNS	52,00 \$	26,00 \$
UNS	54,00 \$	27,00 \$
UNS	56,00 \$	28,00 \$
UNS	58,00 \$	29,00 \$
UNS	60,00 \$	30,00 \$
UNS	62,00 \$	31,00 \$
UNS	64,00 \$	32,00 \$
UNS	66,00 \$	33,00 \$
UNS	68,00 \$	34,00 \$
UNS	70,00 \$	35,00 \$
UNS	72,00 \$	36,00 \$
UNS	74,00 \$	37,00 \$

# VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation